

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 9 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT DEUX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Isabelle RUDOLF - M. Olivier DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

Secrétaire de séance : M. Nils CHAPUIS

2026-04-42 / AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

RAPPORTEUSE : Madame Martine BERGER SABATIER

Par délibération du 10 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le versement au C.C.A.S. d'un acompte sur subvention de 100 000 € avant le vote du budget primitif 2026, soit 50 % du montant de la subvention allouée en 2025 (200 000 €), pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public en début d'année 2026.

Conformément au Budget Primitif 2026, il est proposé au Conseil Municipal le versement complémentaire de la subvention annuelle pour un montant de 100 000 € au C.C.A.S. de NYONS. Ce qui portera le total annuel de la subvention à 200 000 €.

Cette subvention d'exploitation permet au C.C.A.S. d'accomplir, dans des conditions normales, l'ensemble de ses missions d'aide sociale (portage des repas, panier solidaire, aides financières exceptionnelles, accueil du public ...).

Cette dépense est prévue à l'article 657363 du Budget Primitif 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement d'un montant de 100 000 € au CCAS, ce qui représentera pour 2026 une subvention totale de 200 000 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Nils CHAPUIS
Secrétaire de séance

Christian TEULADE
Maire de NYONS

